

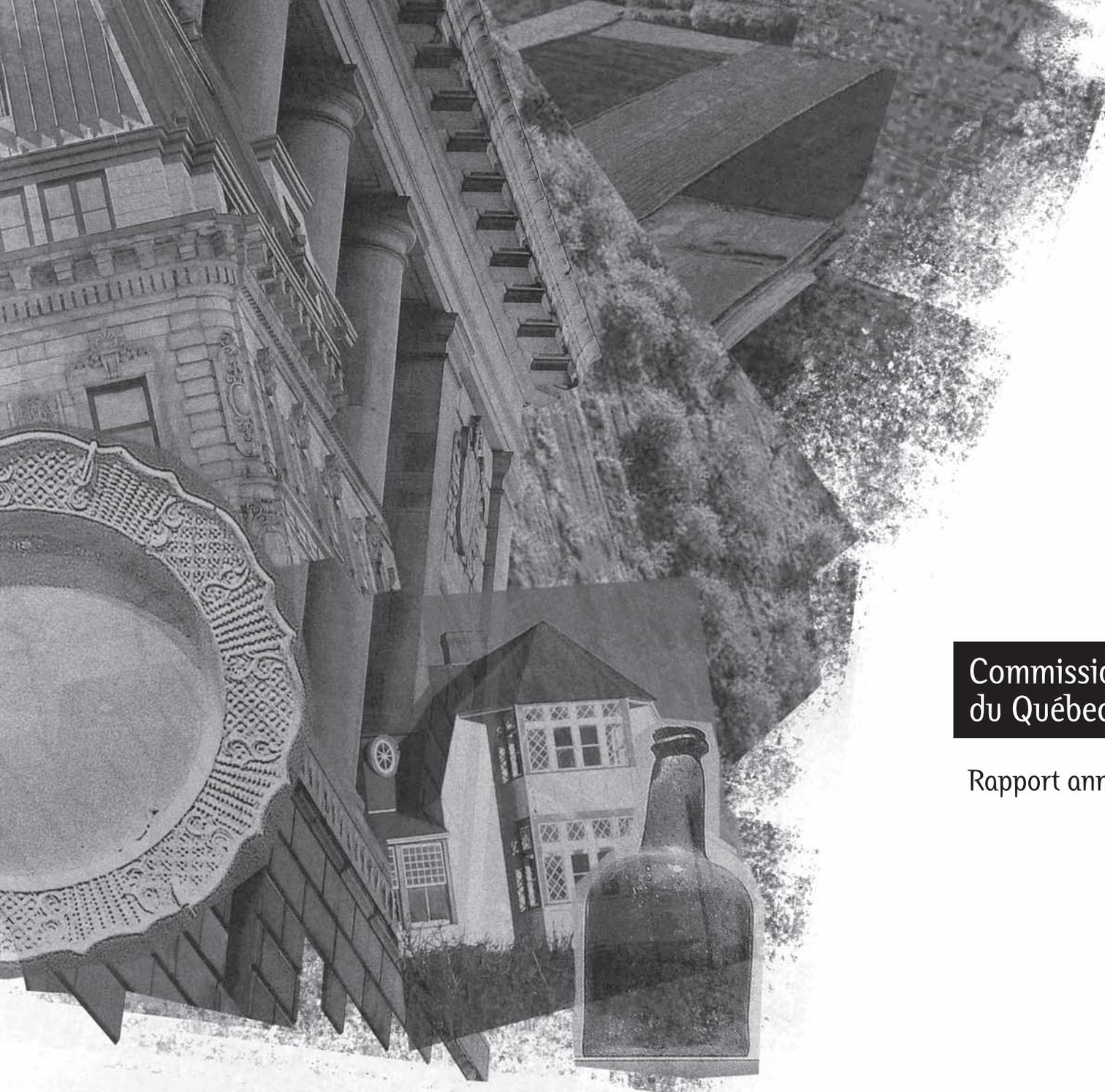
*Nous ne serons plus jamais des hommes  
si nos yeux se vident de leur mémoire.*

*Gaston Miron*

Commission des biens culturels  
du Québec

Rapport annuel de gestion 2006.2007





Commission des biens culturels  
du Québec

Rapport annuel de gestion 2006.2007

**Une publication  
de la Commission des biens culturels du Québec**

Direction de la publication : Suzel Brunel, vice-présidente

Collaboration : Corinne Gustin  
Jacques Saint-Pierre  
Suzanne Turcotte

Révision linguistique : Hélène Dumais

Graphisme : Les Dompteurs de Souris

Impression : Imprimerie Provinciale

Photos aériennes : Pierre Lahoud

Photos au sol : Sylvie Lacroix

**Dépôt légal – 2007**

**Bibliothèque et Archives nationales du Québec**

**Bibliothèque et Archives Canada**

**ISBN 978-2-550-49597-0**

**ISSN 1706-8363**

**© Gouvernement du Québec – 2007**

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction, par quelque procédé que ce soit, et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de la Commission des biens culturels du Québec.



Madame Christine St-Pierre  
Ministre de la Culture, des Communications  
et de la Condition féminine  
Gouvernement du Québec  
Québec

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 7.11 de la *Loi sur les biens culturels*, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de gestion de la Commission des biens culturels du Québec pour l'exercice financier 2006-2007.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de la Commission et contient de l'information d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,



Mario Dufour  
Québec, juin 2007



Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de gestion de la Commission des biens culturels du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

Recevez, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine,

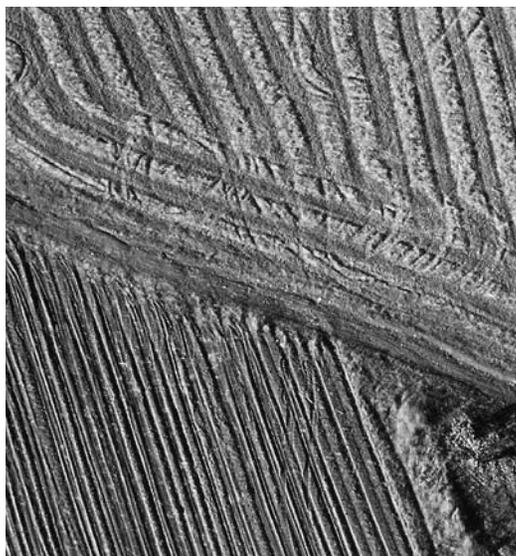


Christine St-Pierre  
Québec, juin 2007

## TABLE DES MATIÈRES

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles y afférents	9
Message du président	10
Introduction	12
Présentation de la Commission des biens culturels du Québec	13
Réalisations 2006-2007	15
Bilan des recommandations	21
Bilan des activités des comités	22
Calendrier des réunions plénières au cours de l'exercice 2006-2007	23
Crédits alloués et utilisation des ressources	24
Fonctions de la Loi sur les biens culturels	24
Repères chronologiques	25

*Nota bene* : La Commission des biens culturels se conforme aux prescriptions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi qu'à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* en prenant des mesures raisonnables sur demande d'une personne handicapée désirant avoir accès à un document produit par l'organisme ou demandant à se faire entendre par son comité d'audition.



### **DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES Y AFFÉRENTS**

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles y afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2006-2007 de la Commission des biens culturels du Québec :

- décrivent fidèlement les réalisations et les activités de l'organisme;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2007.

Le président,



Mario Dufour  
Québec, juin 2007

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

### **Un patrimoine à sauvegarder et à transmettre**

*Du haut de ses quatre ans, il lui demanda pourquoi elle avait des skis en dessous de sa chaise. C'était son premier hiver, il avait toujours froid et cherchait des trucs pour comprendre son nouveau pays.*

*Elle lui répondit que ce n'était pas des skis, mais des « châteaux » placés sous les pattes de la chaise très ancienne, pour se bercer près de l'âtre. Sa grand-mère y avait endormi tous ses enfants et petits-enfants.*

*Elle lui apprit, en chuchotant, que c'était là ses trésors les plus précieux : la chaise berçante, la chaleur du foyer et les chants de son aïeule. Et elle se mit à lui raconter le Québec, en entrant dans sa propre intimité.*

Nous devons aussi apprendre à raconter notre patrimoine pour qu'il conserve sa signification et sa pertinence. Le Québec de demain sera de plus en plus ouvert et accueillant à l'autre. Peut-être cette générosité nous permettra-t-elle de relever un peu moins mal les défis du XXI<sup>e</sup> siècle ?

La culture du patrimoine hérité débouche sur la connaissance de soi. Et cette « assurance » de ce que l'on est favorise l'enracinement nécessaire pour faire peuple avec ceux et celles qui viennent chez nous oser l'aventure.

Connaître et protéger, c'est aussi transmettre : un paysage, un site, une maison, un couvent, une église, une chaise berçante, un savoir-faire, un savoir-dire. C'est l'essence même de toute action patrimoniale pour qu'elle s'inscrive dans le temps et dans l'espace.

### **Une année marquée par le changement**

En avril 2007, M<sup>me</sup> Line Beauchamp a été appelée à de nouvelles fonctions ministérielles après avoir dirigé le ministère de la Culture et des Communications de façon remarquable, pendant quatre ans. En matière de patrimoine, elle a confirmé la grande valeur du mont Royal en lui accordant le statut tant attendu d'arrondissement historique et naturel. M<sup>me</sup> Beauchamp a créé un fonds renouvelable du patrimoine culturel et lancé un groupe de travail chargé de réfléchir à la révision de la *Loi sur les biens culturels*.

Nous lui rendons ici un vibrant hommage.

La nouvelle ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M<sup>me</sup> Christine St-Pierre, a exprimé sa volonté de mener à terme cette réforme législative tant attendue.

Nous lui souhaitons la plus chaleureuse bienvenue et l'assurons de notre entière collaboration.

**Un 85<sup>e</sup> anniversaire!**

Le 21 mars 1922, le lieutenant-gouverneur sanctionnait la *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique et artistique*. Par ce geste, le Québec devenait la première province canadienne à se donner une loi pour protéger son patrimoine.

Mise sur pied le 12 avril 1922, la Commission poursuit toujours la mission dont elle a été investie par le législateur. Du seul monument, ses préoccupations au départ se sont élargies pour englober le territoire dans son ensemble où structures, paysages et empreintes forment la trame mémorielle d'un peuple.

L'organisme que j'ai l'honneur de présider depuis 2005 n'aurait pas pu s'adapter aux multiples défis, changements et contraintes imposés au cours de ses 85 années d'existence, sans le concours bénévole de plus d'une centaine de femmes et d'hommes de divers horizons professionnels (architectes, archéologues, archivistes, avocats, comptables, ethnologues, historiens, muséologues, etc.), qui en ont été les membres loyaux et dévoués. Ces personnes ont cru à l'importance de connaître et de garder vivantes, pour les générations à venir, les traces laissées par leurs prédécesseurs.

Nous profitons de cet anniversaire pour leur témoigner notre profonde reconnaissance pour leur engagement envers la cause du patrimoine.

**Une petite équipe d'un grand dynamisme!**

Ce rapport annuel de gestion démontre que, cette année encore, la Commission a poursuivi son rôle d'aviseur, de conseiller et d'auditeur, mandat dont elle s'acquitte avec rigueur et générosité. Ses études fondamentales contribuent toujours à l'enrichissement

des connaissances de tous ceux-là qui s'intéressent à la conservation et à la transmission du patrimoine.

Merci à notre vice-présidente, M<sup>me</sup> Suzel Brunel, à nos collaboratrices, M<sup>mes</sup> Corinne Gustin et Suzanne Turcotte, et à notre collaborateur occasionnel et néanmoins fidèle, M. Jacques Saint-Pierre.

Je me dois de souligner également le travail des personnes avec qui la Commission est quotidiennement en relation : les spécialistes qu'elle consulte, le personnel du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, les universitaires, les professionnels et les membres des divers mouvements associatifs qui travaillent dans les champs de la sauvegarde et de la transmission du patrimoine.

Toutes les cultures ont leurs comptines et berceuses. Connaître les nôtres, c'est aussi les partager avec celles et ceux qui viennent les enrichir de leur propre héritage.

Relisons les mots de Gaston Miron : « Nous ne serons plus jamais des hommes si nos yeux se vident de leur mémoire. »

Le président,



Mario Dufour

## INTRODUCTION

La Commission des biens culturels du Québec est un organisme consultatif qui relève de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Elle est formée de douze membres nommés par décret du gouvernement du Québec, qui viennent de plusieurs régions et qui se distinguent par leur formation et leurs compétences diversifiées. Y sont représentés les milieux universitaire, professionnel, associatif et institutionnel de même que l'entreprise privée. Grâce à sa composition basée sur une démocratie de participation, la Commission reflète les opinions et les expériences les plus diverses de la société québécoise à l'égard du patrimoine.

Dotée par sa loi constitutive d'une structure volontairement légère, la Commission est en mesure de réagir rapidement aux demandes de la ministre et des citoyens. Son indépendance de fonctionnement fait en sorte qu'elle offre un point de vue rigoureux qui se situe en dehors des contraintes administratives et des enjeux politiques.



Le rapport annuel de gestion de la Commission permet de faire le point sur les résultats qu'elle a obtenus en fonction des objectifs fixés dans sa planification stratégique. Il offre également une réflexion plus large sur la mission de l'organisme : soutenir la responsabilité de la ministre en ce qui concerne la conservation, l'enrichissement, la mise en valeur et la transmission du patrimoine du Québec.

La Commission se veut un lieu critique de réflexion, représentatif des besoins du milieu et attentif aux opinions des citoyennes et des citoyens. Pour remplir sa mission, la Commission entretient des valeurs de rigueur, de transparence, de respect, d'accessibilité, de diligence et de confidentialité.



# PRÉSENTATION DE LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

## Création

Créée en 1972, la Commission des biens culturels du Québec remplace la Commission des monuments historiques qui existait depuis 1922.

## Structure

La Commission relève de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine<sup>1</sup>. Elle est formée de douze membres nommés par décret du gouvernement du Québec. Le président et la vice-présidente occupent leur poste à temps plein.

## Mission

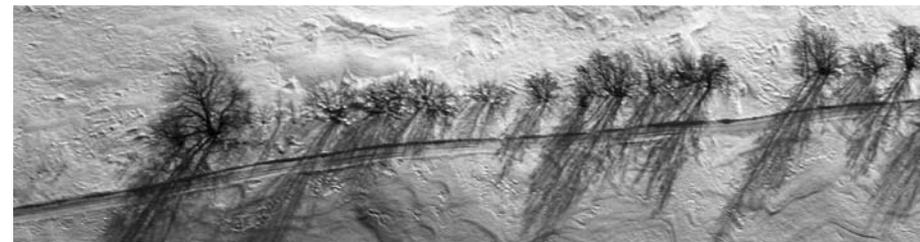
La Commission soutient la responsabilité de la ministre en ce qui concerne la conservation, l'enrichissement et la transmission du patrimoine du Québec.

## Rôle

La Commission est un organisme consultatif dont le rôle s'articule autour de trois fonctions, soit celles d'aviseur, de conseiller et d'auditeur. Elle donne des avis et conseille la ministre au regard de la *Loi sur les biens culturels* et de la *Loi sur les archives*. Elle entend des individus ou des groupes à l'occasion d'auditions privées, de consultations publiques, de tournées régionales et de représentations.

La Commission est également un lieu d'expertise multidisciplinaire, qui contribue à l'avancement et à la diffusion des connaissances. Pour ce faire, la Commission :

- assiste et collabore à l'évolution des grands courants de pensée patrimoniale au XXI<sup>e</sup> siècle ;
- entreprend des études qui s'appuient sur des recherches menées sur le plan international en matière d'identification et de préservation du patrimoine ;
- dresse un état de la situation au Québec afin d'adapter les principes reconnus internationalement à la réalité québécoise ;
- diffuse largement ses publications afin de sensibiliser le plus grand nombre à la compréhension et à la protection du patrimoine national.



1. Depuis le 18 avril 2007, le nom officiel de la titulaire du ministère est « ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ». Cependant, pour l'exercice 2006-2007, la rédaction conserve l'ancienne désignation de « ministre de la Culture et des Communications » là où pertinent.

## MEMBRES DE LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC AU 31 MARS 2007



Mario Dufour, théologien  
Président de la Commission depuis mars 2005



Martin Bouffard, avocat  
Membre du Barreau  
Morency Société d'avocats, Québec  
Membre de la Commission depuis 2001



Anne Carrier, architecte  
Présidente  
Anne Carrier architectes, Lévis  
Membre de la Commission depuis 2001



Mehdi Ghafouri, architecte  
Consultant et professeur, Montréal  
Membre de la Commission depuis 1993



Michèle Paradis, ethno-muséologue  
Consultante, Nicolet  
Membre de la Commission depuis 2001



Suzel Brunel, communicatrice  
Vice-présidente de la Commission depuis 2000



Jean Brown, c. a.  
Associé  
Laberge Lafleur Brown, Québec  
Membre de la Commission depuis 2001



Claude Dubé, architecte, urbaniste et professeur  
Adjoint au vice-recteur exécutif, titulaire de la Chaire UNESCO en patrimoine  
Université Laval, Québec  
Membre de la Commission depuis 1992



Christiane Huot, archiviste  
Directrice du Service des archives et de gestion des documents  
Université du Québec à Montréal  
Membre de la Commission depuis 1992



France Vanlaethem, Ph.D.  
Directrice des études supérieures en architecture moderne et patrimoine  
Université du Québec à Montréal  
Membre de la Commission depuis 2001

## RÉALISATIONS 2006-2007

L'année qui s'est terminée le 31 mars 2007 aura été marquée par des questionnements et réflexions en profondeur, particulièrement en matière de législation et de mise en œuvre de nouvelles mesures de sauvegarde du patrimoine.

### Révision de la *Loi sur les biens culturels*

L'élaboration d'un livre vert portant sur la révision de la *Loi sur les biens culturels* constitue une étape fondamentale pour l'avenir de la Commission, puisqu'il s'agit de sa loi constitutive.

Depuis au moins vingt ans la Commission multiplie les recommandations concernant la révision des cadres réglementaire et législatif en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

Présidé par le sous-ministre adjoint aux politiques, aux sociétés d'État et aux affaires multilatérales du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Gérald Grandmont, le Comité d'orientation sur la révision de la *Loi sur les biens culturels* réunit d'éminentes personnalités du milieu québécois du patrimoine, dont l'actuel président de la Commission, M. Mario Dufour, et son ancienne présidente, M<sup>me</sup> Louise Brunelle-Lavoie. Y participent également la présidente du Conseil du patrimoine de Montréal, M<sup>me</sup> Louise Dusseault-Letoche, la titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, M<sup>me</sup> Christina Cameron, le secrétaire général d'ICOMOS International, M. Dinu Bumbaru, le directeur général adjoint de la Ville de Québec, M. Serge Viau, et le gestionnaire aux programmes culturels et patrimoniaux de la Ville de Rivière-du-Loup, M. Denis Boucher.



Les délibérations de ce comité sont pour le moment confidentielles. Cependant, les membres de la Commission ont demandé à se prononcer sur la version provisoire du rapport qui sera produit avant que celle-ci soit soumise à la consultation.

### Patrimoine religieux

Le patrimoine religieux continue d'être au cœur des préoccupations du gouvernement et de la société québécoise, comme en font foi les travaux de la Commission parlementaire de la culture, dont le rapport intitulé *Croire au patrimoine religieux du Québec* a été publié en juin 2006.

Après avoir analysé ce rapport, la Commission des biens culturels recommandait à la ministre, en août 2006, de former un comité du suivi chargé d'étudier la pertinence et la faisabilité de chacune des recommandations de la Commission parlementaire de la culture et de proposer des pistes d'action précises, dans le respect des structures existantes et dans le contexte plus large d'une révision de la *Loi sur les biens culturels*.



## Ensembles conventuels

Au cours des dernières années, et plus particulièrement en 2006-2007, la Commission des biens culturels a étudié de près la situation de trois grands ensembles conventuels.

### ■ Grands domaines de Sillery, Québec

Le départ progressif des communautés religieuses relance la question de l'avenir des grands domaines situés dans l'arrondissement historique de Sillery. Riche d'une longue histoire, doté d'une physionomie qui reflète les différentes étapes de son évolution, cet arrondissement historique se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins : s'ouvrir au développement contrôlé ou figer le territoire patrimonial ?

Rappelons que la Commission publiait en août 2004 une étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery. Elle instaurait par la suite un processus qui prévoit que, à partir des traces qui subsistent de l'évolution historique du territoire, traces mises en évidence dans l'étude de caractérisation, seront élaborés un guide à l'intention des gestionnaires et un document d'information publique. Ces deux dernières étapes sont en chantier grâce à une collaboration dynamique entre la Ville de Québec, le Ministère et la Commission.

D'avril à septembre 2006, la Ville de Québec tenait trois séances de consultation publique dans le but d'élaborer une vision d'ensemble du développement de ces propriétés conventuelles. Le Comité d'audition de la Commission a assisté aux échanges à titre de co-auditeur et prévoit déposer un avis à la ministre peu après la publication de la version définitive du rapport de la Ville de Québec à ce sujet.

### ■ Monastère des Carmélites, Montréal

En 2006, les valeurs patrimoniales du monastère des Carmélites à Montréal ont été reconnues officiellement et protégées grâce à l'attribution d'un statut juridique. Le mur d'enceinte, les jardins et les bâtiments ont été classés monument historique le 18 mai 2006, tandis qu'une aire de protection a été décrétée le 15 février 2007.

Pour la Commission, qui recommandait ce statut depuis 2005, ce qui distingue le monastère des Carmélites est intimement lié au mode de vie cloîtré des Carmélites, centré sur la prière. Situés en milieu urbain, les jardins et les bâtiments, sauf la chapelle, sont inaccessibles au public, soustraits aux regards des voisins et passants, silencieux et mystérieux. Cet usage confère à l'ensemble une dimension immatérielle spécifique.



■ *Campus intercommunautaires de Saint-Augustin, Saint-Augustin-de-Desmaures*

Le 15 juin 2006, le président de la Commission invitait plusieurs spécialistes et personnes-ressources à se joindre à l'ensemble de la Commission pour une séance de familiarisation avec les valeurs exceptionnelles des campus intercommunautaires de Saint-Augustin. Y assistaient des représentants du cabinet de la ministre, du Ministère, de la Commission de la Capitale-Nationale du Québec, de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Ville de Saint-Augustin. Les invités ont eu le grand privilège de rencontrer les instigateurs et artisans de cet ensemble exceptionnel : M<sup>gr</sup> Maurice Couture, le frère Jean-Paul Desbiens et l'architecte-concepteur, M. Jean-Marie Roy.

Les deux campus occupent un site paysager, et leurs bâtiments s'inscrivent dans le courant d'architecture internationale dite « architecture blanche ». Leurs valeurs patrimoniales sont multiples : urbanistique, paysagère, architecturale et historique. De plus, les campus témoignent de la modernisation de l'enseignement québécois qui est survenue durant les années 60.

Depuis octobre 2006, le Ministère étudie la pertinence d'attribuer un statut juridique à l'ensemble.

### **Renforcement des liens avec les citoyennes et les citoyens**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006, la Commission a tenu 30 auditions privées, soit plus du double de la moyenne des derniers exercices.

Pendant l'année 2006-2007, le président a multiplié les occasions d'être présent dans les colloques, forums et ateliers où le

patrimoine était au centre des discussions, ce qui a donné ainsi à la Commission une voix dynamique et une oreille attentive. M. Dufour a assisté à une soixantaine de rencontres en ce sens et prononcé une dizaine d'allocutions officielles.

Par ailleurs, le président de la Commission continue de siéger, à titre d'observateur, à la Table de concertation du Mont-Royal. Mise sur pied après l'adoption par le gouvernement du décret créant l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, la Table vise à établir des consensus sur l'accessibilité, la protection et la mise en valeur de l'arrondissement en question afin d'assurer une gestion harmonieuse de ce territoire à la fois urbain et naturel.

Enfin, à l'automne 2007, la Commission décernera le prix *Sensibilisation et mise en valeur patrimoniales* en vue de souligner le travail d'une personne ou d'un groupe pour transmettre et diffuser les valeurs patrimoniales d'un monument ou d'un territoire dans le but d'en favoriser l'appropriation par le milieu. Cette reconnaissance s'inscrit dans le contexte des prix *Félix-Antoine-Savard* créés en octobre 1996 par le centre commémoratif éponyme de Saint-Joseph-de-la-Rive.



### Enrichissement des connaissances

Au cours de l'année 2006-2007, la Commission a aussi accentué sa présence sur la scène internationale. En mai 2006, la vice-présidente s'est rendue en France et en Belgique afin de rencontrer les organismes responsables du patrimoine dans ces deux pays et d'échanger avec eux sur des enjeux et préoccupations communs.

M<sup>me</sup> Brunel a également assisté au Forum urbain mondial III à Vancouver, en juin 2006, où plus de 6 000 participants ont tenté de trouver des solutions aux défis que doivent relever les villes et de faire progresser la cause du développement urbain durable.

### Diffusion des connaissances

La Commission a poursuivi son programme de recherche fondamentale annoncé dans son plan stratégique. Certaines des publications qui en découlent sont déjà accessibles dans son site Web et sur demande. D'autres titres paraîtront au cours des prochains mois.

#### ■ Publications de l'année

D'avril 2006 à mars 2007, la Commission a publié trois rapports :

- *De l'aire de protection au contexte du bien patrimonial* (avril 2006);
- *Les patrimoine et paysage agricoles de l'île d'Orléans* (en collaboration avec la municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans, août 2006);
- *Étude de caractérisation de l'arrondissement naturel de Percé* (en collaboration avec le Ministère, novembre 2006).



#### ■ Recherches en cours

Pendant la même période, la Commission a mis en chantier plusieurs travaux de recherche qu'elle espère publier au cours de l'automne 2007 :

- une étude sur les nouveaux matériaux de construction et leur adéquation aux bâtiments patrimoniaux;
- un répertoire photographique sur les surhaussements de bâtiments dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal;
- un guide d'intervention sur le patrimoine moderne;
- la deuxième édition enrichie du document intitulé *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*.

#### ■ Travaux menés en collaboration

Par ailleurs, la Commission s'est réjouie du dynamisme des directions régionales du Ministère qui ont instauré un processus de caractérisation des secteurs patrimoniaux dans leur territoire. C'est avec enthousiasme que la Commission a collaboré avec la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec pour produire le document intitulé *Étude de caractérisation du site historique du Village-Minier-de-Bourlamaque* ainsi qu'avec la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches pour une étude en vue de délimiter le périmètre d'un éventuel arrondissement historique à Lévis.

Pour la troisième année consécutive, la Commission a maintenu sa collaboration au *Répertoire canadien des lieux patrimoniaux* en révisant, à la demande du Ministère, près de 150 énoncés d'importance de biens culturels touchés d'un statut juridique.

- *Site Web*

La fréquentation du site Web de la Commission s'est accrue de façon significative depuis 2005. En 2006-2007, il a été visité par près de 30 000 personnes, la majorité venant du Canada et environ 20 p. 100 de l'étranger. Le site Web permet la consultation de toutes les études réalisées par la Commission au fur et à mesure de leur publication, tandis que les grands dossiers y sont traités en détail aussitôt qu'ils peuvent être publiés. Par ailleurs, plusieurs demandes de renseignements sont acheminées quotidiennement à la Commission par l'entremise du réseau Internet.

- *Publication de prestige pour le 400<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Québec*

Enfin, la publication vedette de l'année sera sans contredit *Empreintes & mémoire*. Cette édition de prestige réalisée par la Commission est produite en collaboration avec les Publications du Québec. Ce document a nécessité trois années d'intense travail de la part de plusieurs collaborateurs sous la direction de M<sup>me</sup> Suzel Brunel, vice-présidente de la Commission.

Le texte est découpé en fonction des grands moments historiques qui ont marqué l'évolution de l'arrondissement historique du Vieux-Québec et qui y ont laissé des empreintes encore lisibles aujourd'hui. Un recueil photographique suit le résumé de chaque période et offre ainsi au lecteur un parcours mémoriel original, explicite ou symbolique, mais toujours bien vivant. Le lancement de cette publication est prévu pour septembre 2007.

## Ressources humaines

Au 31 mars 2007, les personnes suivantes formaient l'équipe permanente de la CBCQ :

- M. Mario Dufour, président ;
- M<sup>me</sup> Suzel Brunel, vice-présidente ;
- M<sup>me</sup> Corinne Gustin, secrétaire principale ;
- M<sup>me</sup> Suzanne Turcotte, technicienne en administration.

La Commission ne pourrait accomplir une tâche aussi colossale sans la collaboration de spécialistes extérieurs à qui elle confie des mandats ponctuels. Au cours de l'exercice 2006-2007, les personnes suivantes ont collaboré, à titre de consultants, à ses travaux :

- la deuxième édition de *l'Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal* :
  - M<sup>me</sup> Joanne Burgess, professeure d'histoire, à l'Université du Québec à Montréal ;
  - M<sup>me</sup> Claire Poitras, professeure-chercheuse en aménagement, à l'INRS-Urbanisation, Culture et Société ;
  - avec la collaboration occasionnelle de M<sup>me</sup> Josette Michaud, architecte, de Beaupré et Michaud, architectes, et de M. Jean Décarie, urbaniste ;



- la publication *Empreintes & mémoire* :
  - M<sup>me</sup> Sylvie Lacroix, chargée de la photographie au sol;
  - M<sup>me</sup> Diane Bussières, graphiste;
  - M<sup>me</sup> Louise Méthé, graphiste;
  - M. Guy Mongrain, consultant en histoire et cartographe;
  - M. Jacques Saint-Pierre, historien;
  - M. Pierre Lahoud, historien et photographe (pour les photos aériennes);
- l'étude intitulée *Les patrimoines et paysages agricoles de l'île d'Orléans* :
  - M<sup>me</sup> Denyse Légaré, historienne de l'art et de l'architecture;
  - M<sup>me</sup> Chantale Prud'homme, architecte du paysage;
- l'Étude de caractérisation de l'arrondissement naturel de Percé :
  - M. Guy Mongrain, consultant en histoire et cartographe;
- l'étude sur les nouveaux matériaux de construction :
  - M. Éric Millette, architecte, Con\_text\_ure, conservation et design architectural;
  - avec la collaboration occasionnelle de M. François Varin, architecte;
- l'étude sur les surhaussements de bâtiments :
  - M<sup>me</sup> Sylvie Lacroix, chargée de projet;
- le guide d'intervention sur le patrimoine moderne :
  - M<sup>me</sup> Odile Roy, architecte;
- l'analyse des demandes de recherche archéologique :
  - M. Jacques Guimont, archéologue (jusqu'au 2 octobre 2006);
  - M<sup>me</sup> Gisèle Piédalue, archéologue;

- l'analyse des demandes de dépôt d'archives :
  - M<sup>me</sup> Cynthia Savard, archiviste;
- l'analyse des demandes de restauration de biens mobiliers :
  - M. Laurier Lacroix, historien de l'art.

Enfin, la Commission a accueilli en juillet et en août 2006 une stagiaire, M<sup>me</sup> Assia Laroui, étudiante à la maîtrise en gestion du patrimoine culturel à l'Université Senghor, à Alexandrie, en Égypte, qui a pu ainsi observer le fonctionnement de l'organisme.

### Ressources documentaires

La Commission dispose d'un centre de documentation sur le patrimoine comprenant plus de 1 400 titres, qui sont catalogués dans CUBIQ. Ces documents servent d'abord aux besoins internes de l'organisme, mais ils peuvent être consultés sur place, à la demande.



## BILAN DES RECOMMANDATIONS (LR.Q., c. B-4 et A-21.1)

*Nota bene:* Les recommandations qui sont publiées ici concernent seulement les dossiers pour lesquels la décision de la ministre, conforme à la recommandation de la Commission ou non, était connue au 31 mars 2007.

### Attribution d'un statut juridique (chap. III, sec. I)

N° de la recommandation	Date	Désignation du bien et emplacement	Statut	Typologie des biens protégés
05-17	13.10.05	Site historique des Galets, Natashquan	Classement	Site historique
05-18	13.10.05	Fonds Anne-Marie-Sioui et fonds de la Maison-Tsawenhohi, Wendake	Classement	Bien historique
06-05	01.03.06	Site historique du Moulin-Seigneurial-de-Tonnancour, Trois-Rivières	Classement	Site historique
06-07	12.04.06	Monastère des Carmélites, Montréal	Classement	Monument historique
06-15	13.07.06	Monastère des Carmélites, Montréal	Décret gouvernemental	Aire de protection
06-18	24.08.06	Grange Adolphe-Gagnon, Saint-Fabien	Classement	Monument historique
06-24	20.12.06	Collection Louis-François-Georges-Baby, Montréal	Classement	Bien historique

### Exemption de gain en capital pour l'aliénation de biens culturels (art. 7,12)

N° de la recommandation	Date	Organisme accrédité ou agréé	Nombre de biens
06-09	12.04.06	Musée du Bas-Saint-Laurent	12
06-20	25.08.06	Musée du Bas-Saint-Laurent	2
06-22	21.09.06	Centre de recherche Lionel-Groulx	1
06-26	21.12.06	Musée du Bas-Saint-Laurent	2

### Ratification d'ententes entre le ministère de la Culture et des Communications et les municipalités ou municipalités régionales de comté (art. 51f et 51g)

N° de la recommandation	Date	Organisme
06-19	24.08.06	MRC de La Jacques-Cartier
06-21	21.09.06	MRC de La Côte-de-Beaupré et le CLD de la Côte-de-Beaupré
06-23	16.11.06	Conseil de la Nation huronne-wendat

## BILAN DES ACTIVITÉS DES COMITÉS

La Commission compte quatre comités qui se réunissent régulièrement.

### Membres du Comité des avis :

M. Mario Dufour, président

M<sup>me</sup> Suzel Brunel, vice-présidente

M. Mehdi Ghafouri, architecte (pour les dossiers de l'ouest du Québec)

M<sup>me</sup> Anne Carrier, architecte (pour les dossiers de l'est du Québec)

M<sup>me</sup> Gisèle Piédalue, archéologue (pour les demandes de permis de recherche archéologique)

Demandes de permis analysées (art. 17, 31, 32, 48, 49, 50)	Avis favorable	Avis défavorable	Sursis	Autres*	Total
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	3				3
Bas-Saint-Laurent	5		1		6
Capitale-Nationale	190	38	18	8	254
Chaudière-Appalaches	15	3	3		21
Côte-Nord					
Estrie					
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	41	2	4		47
Laval, Laurentides, Lanaudière	14	2	3	1	20
Mauricie-Centre-du-Québec				6	6
Montréal	26	4	2	1	33
Montréal	97	14	8	5	124
Outaouais	2				2
Saguenay-Lac-Saint-Jean					
<b>Total</b>	<b>393</b>	<b>63</b>	<b>39</b>	<b>21</b>	<b>516</b>

Demandes de contributions et subventions analysées (art. 51)	Avis favorable	Avis défavorable	Sursis	Autres	Total
Capitale-Nationale	5			1	6
Mauricie-Centre-du-Québec				6	6
<b>Total</b>	<b>5</b>			<b>7</b>	<b>12</b>

Demandes de permis de recherche archéologique analysées (art. 35)	Avis favorable	Avis défavorable	Sursis	Autres	Total
Est du Québec	46			9	55
Ouest du Québec	43			3	46
Nord-du-Québec	5			1	6
<b>Total</b>	<b>94</b>			<b>13</b>	<b>107</b>

\* La catégorie « Autres » représente les demandes de permis pour lesquelles la Commission n'a pas émis d'avis, généralement parce que les travaux avaient déjà été entrepris.

**Membres du Comité de conservation des biens mobiliers**

M. Mario Dufour, président  
 M<sup>me</sup> Suzel Brunel, vice-présidente  
 M<sup>me</sup> Michèle Paradis, ethno-muséologue  
 M<sup>me</sup> Christiane Lévesque, directrice, Centre de conservation du Québec  
 M. Laurier Lacroix, historien de l'art

Demandes de restauration de biens mobiliers analysées	Avis favorable	Sursis	Total
	17	6	23
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>23</b>

**Membres du Comité des archives**

M. Mario Dufour, président  
 M<sup>me</sup> Suzel Brunel, vice-présidente  
 M<sup>me</sup> Christiane Huot, archiviste  
 M<sup>me</sup> Cynthia Savard, archiviste

Demandes de dépôt d'archives analysées (art. 7,5, par.3)	Avis favorable	Sursis	Total
<b>Total</b>	<b>2</b>		<b>2</b>

**Membres du Comité d'audition (art. 7,6, par. 2):**

M. Mario Dufour, président  
 M<sup>me</sup> Suzel Brunel, vice-présidente  
 M. Mehdi Ghafouri, architecte  
 M<sup>me</sup> Anne Carrier, architecte  
 M. Claude Dubé, architecte et urbaniste

Auditions privées	Audition publique	Visites de chantier
<b>30</b>	<b>1</b>	<b>12</b>

Nombre de personnes entendues		
<b>67</b>	<b>980</b>	<b>52</b>

*Nota bene:* Le Comité d'audition ne peut agir en appel ou en révision d'une décision de la ministre. Une fois que la ministre a rendu sa décision, la Commission, qui a auparavant fourni un avis sur l'affaire, est *functus officio*. Ainsi, elle n'a plus compétence pour reconsidérer la question à moins que des faits nouveaux n'interviennent dans le dossier qui a été l'objet d'une audition.

## CALENDRIER DES RÉUNIONS PLÉNIÈRES AU COURS DE L'EXERCICE 2006-2007

### En 2006-2007, la Commission a tenu 12 séances plénières :

12 avril 2006	Québec
10 mai 2006	Québec
15 juin 2006	Saint-Augustin-de-Desmaures
13 juillet 2006	Québec
24/25 août 2006	Charlevoix
21 septembre 2006	Conférence téléphonique
26 octobre 2006	Québec
16 novembre 2006	Québec
20 décembre 2006	Québec
25 janvier 2007	Québec
22 février 2007	Québec
15 mars 2007	Montréal

## CRÉDITS ALLOUÉS ET UTILISATION DES RESSOURCES

Les crédits alloués à la Commission pour l'exercice financier 2006-2007 s'élevaient à 439 482 \$.

### Utilisation des ressources

Programme 01 – Organismes-conseils et sociétés d'État  
Élément 04 – Commission des biens culturels du Québec

#### Fonctionnement – personnel 304 100 \$

01 Traitements 304 100 \$

#### Fonctionnement – autres dépenses 135 382 \$

03 Transport et communications 45 914 \$

04 Services professionnels et administratifs 79 776 \$

05 Entretien et réparation 302 \$

06 Location d'équipement 3 239 \$

07 Fournitures et approvisionnement 6 042 \$

08 Matériel et équipement 109 \$

**Total de l'élément 04 du programme 01 439 482 \$**

## FONCTIONS DE LA LOI SUR LES BIENS CULTURELS (L.R.Q. C. B-4):

- Reconnaître et classer des biens culturels dont la conservation présente un intérêt public d'un point de vue esthétique ou historique.
- Décréter « arrondissement historique » un territoire où se trouve une concentration de monuments ou de sites historiques.
- Décréter « arrondissement naturel » un territoire en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle.
- Prévoir l'établissement d'une « aire de protection » autour d'un monument classé.
- Régir la délivrance des permis de recherche archéologique.
- Conférer aux municipalités le privilège de citer un monument situé sur leur territoire et dont la conservation présente un intérêt public.
- Conférer aux municipalités le privilège de constituer en site du patrimoine tout ou partie de leur territoire où se trouvent des biens culturels immobiliers et dans lequel le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique.
- Sanctionner toute infraction à la loi.

## REPÈRES CHRONOLOGIQUES

### Évolution de la législation relative au patrimoine

- 1922** Adoption de la *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique* (12 George V, c. 30)
- 1935** Adoption de la *Loi concernant l'Île d'Orléans*
- 1952** Modification de la loi de 1922 :  
 ■ introduction des notions de « site historique » et d'« aire de protection » ;  
 ■ pouvoir de la Commission d'acquérir des immeubles
- 1961** Création du ministère des Affaires culturelles, dont Georges-Émile Lapalme est le premier titulaire du poste de ministre
- 1963** Modification de la loi de 1922 :  
 ■ introduction de la notion d'« arrondissement historique »
- 1972** Adoption de la *Loi sur les biens culturels* :  
 ■ intégration des dispositions concernant les biens et les sites archéologiques ;  
 ■ institution de la Commission des biens culturels du Québec à titre d'organisme consultatif
- 1978** Modification de la *Loi sur les biens culturels* :  
 ■ protection du site historique selon les mêmes dispositions que dans le cas de l'arrondissement historique
- 1979** Adoption de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :  
 ■ prise en considération du patrimoine dans l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire
- 1983** Adoption de la *Loi sur les archives*
- 1985**
- 1997** Modifications de la *Loi sur les biens culturels*
- 1999**
- 2006** Création d'un comité chargé de l'élaboration d'un livre vert sur la révision de la *Loi sur les biens culturels*

### Premières attributions de statuts juridiques et décrets d'arrondissements

- 1929** Premiers monuments historiques : maison des Jésuites (Sillery), château De Ramezay (Montréal), église Notre-Dame-des-Victoires (Québec)
- 1960** Premier site historique : place d'Armes (Trois-Rivières)
- 1963** Arrondissement historique de Québec
- 1963** Six nouveaux arrondissements historiques : Montréal, Sillery, Trois-Rivières,
- 1965** Charlesbourg, Beauport et Carignan
- 1970** Arrondissement historique de l'Île d'Orléans
- 1973** Arrondissement naturel de Percé
- 1974** Premier site archéologique : Poste-de-Nétagamiou, Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent
- 1975** Arrondissement historique de La Prairie
- 1978** Arrondissement naturel de l'Archipel-de-Mingan
- 1979** Première délégation de gestion d'un site historique à une municipalité : le Village-Minier-de-Bourlamaque, Val-d'Or.
- 1981** Arrondissement naturel du Bois-de-Saraguay (Montréal)
- 1986** Premier monument historique cité par une municipalité : gare de Saint-Faustin-Station, municipalité de Lac-Carré
- 1985** Premier site historique national créé par le Québec : l'Assemblée nationale du Québec
- 1987** Premier site du patrimoine constitué par une municipalité : site historique de North Hatley
- 2005** Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

## Publications de la Commission des biens culturels du Québec de 2002 à 2007

Enquêtes			
2002	L'accessibilité aux lieux de culte du Québec	10 pages	
2002	L'assurance des bâtiments anciens	10 pages	
2002	Documenter les bâtiments patrimoniaux	6 pages	
2002	L'aire de protection	4 pages	
2006	De l'aire de protection au contexte du bien patrimonial	3 pages	
Rapports de recherche			
2002	Un cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques	87 pages	
2003	La mise en mémoire des lieux de création littéraire au Québec	32 pages	
2003	Les modes de financement de la conservation du patrimoine bâti	38 pages	
2004	L'évolution de la typologie des cimetières en Occident judéo-chrétien du Moyen Âge à nos jours	52 pages	
2004	La gestion par les valeurs : exploration d'un modèle	51 pages	
2004	Le cimetière patrimonial : un cadre de référence	24 pages	
2004	Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de La Prairie	61 pages	
2004	Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery	54 pages	
2004	La murale urbaine : pratique et fonctions	64 pages	
2005	Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Beauport	56 pages	
2005	Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Charlesbourg	42 pages	
2005	Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Trois-Rivières	81 pages	
2005	Abrégé de l'Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal	26 pages	
2005	Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal	170 pages	
2005	Plan stratégique 2005-2008	13 pages	
2006	Comment nommer le patrimoine quand le passé n'est plus ancien ?	39 pages	
2006	Patrimoine et paysage agricoles de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans	93 pages	
2006	Étude de caractérisation de l'arrondissement naturel de Percé	74 pages	
2007	<i>Empreintes &amp; mémoire</i> – L'arrondissement historique du Vieux-Québec	237 pages	
Bulletins patrimoine		Rapports annuels	
2002	Hiver 2002	2002	Rapport annuel 2001-2002
2002	Printemps 2002	2003	Rapport annuel 2002-2003
2002	Été 2002	2004	Rapport annuel 2003-2004
2002	Automne 2002	2005	Rapport annuel 2004-2005
2003	Hiver 2003	2006	Rapport annuel 2005-2006
2003	Automne 2003		
2004	Hiver 2004		
2004	Printemps 2004		
2004	Automne 2004		



Commission des biens culturels  
du Québec

Édifice Guy-Frégault  
225, Grande Allée Est  
Bloc A – Rez-de-chaussée  
Québec (Québec) G1R 5G5  
Téléphone : 418 643-8378  
Télécopieur : 418 643-8591  
Adresse électronique : [info@cbcq.gouv.qc.ca](mailto:info@cbcq.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.cbcq.gouv.qc.ca](http://www.cbcq.gouv.qc.ca)

